

## Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté - Contrat d'objectifs 2003-2004-2005

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Les collectivités locales : Ville de Besançon, Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général du Doubs, Conseil Général du Jura et l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), compte tenu du rôle important et spécifique joué par le Festival en matière de diffusion musicale d'une part, et de création d'autre part, ont souhaité accompagner les mises en oeuvre des missions du Festival dans le cadre d'un contrat d'objectifs, convention pluriannuelle de partenariat, qui vise à affirmer certains objectifs, en reconsidérant la démarche du Festival à l'égard des publics, ainsi que certains axes de programmation. Les missions énoncées dans la convention s'articulent autour de ces axes pour les années 2003-2004-2005.

### 1 - Le projet artistique

La découverte de l'Orchestre continue de s'appuyer sur l'accueil de prestigieux orchestres symphoniques accompagnés de solistes de renom, ainsi que sur le Concours de Jeunes Chefs d'Orchestre qui demeure biennal, avec un développement des aspects pédagogiques qui y sont liés.

Les recherches autour de l'Orchestre seront développées à Besançon et dans le Doubs, ainsi qu'un esprit de fête autour de l'Orchestre en Franche-Comté, notamment à travers le Maggic Mirror, qui offre à entendre des «musiques du monde».

Par ailleurs, la convention prévoit les interventions de l'Orchestre de Besançon pour chaque édition du Festival.

Cette période sera mise à profit pour étudier la faisabilité d'une Académie d'Orchestre à partir de 2006. Ce cursus d'enseignement de très haut niveau compléterait les missions du Festival. Une réunion bi-annuelle des partenaires permettra l'étude du projet et la création d'un Comité de suivi de la présente convention.

### 2 - Les modalités financières

Les partenaires s'engagent en 2003 sur les subventions suivantes :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles	90 000 € dont 60 000 € (Concours)
- Ville de Besançon (chapitre 92.33/6574.89027.41000)	183 000 € + 90 000 € de prestations
- Région de Franche-Comté	200 000 € (170 000 € + 30 000 € communication)
- Département du Doubs	183 000 €
- Département du Jura	15 000 €

Pour 2004 et 2005 (sous réserve de l'obtention de crédits déconcentrés et le vote du budget par les assemblées délibérantes), les financements seront les suivants :

	2004	2005
Direction Régionale des Affaires Culturelles	100 000 €	110 000 €
Ville de Besançon	187 000 € + 90 000 € de prestations	191 000 € + 90 000 € de prestations
Région de Franche-Comté	230 000 € (200 000 € + 30 000 € communication)	250 000 € (220 000 € + 30 000 € communication)
Département du Doubs	187 000 €	191 000 €
Département du Jura	15 000 €	15 000 €

La conclusion éventuelle d'un nouveau contrat d'objectifs sera subordonnée à l'évaluation des objectifs atteints dans le cadre du présent contrat.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet et autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir entre les partenaires, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

N'ont pas pris part au vote : M. ROIGNOT et M. MONNEUR.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*